ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métaux

Question écrite n° 7239

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la question du développement massif des publicités relatives au rachat de métaux précieux et des conséquences qui peuvent en résulter. En effet, consécutivement à la hausse significative du cours desdits métaux en général, et de l'or en particulier, les vols dits "à l'arrachée" de bijoux se sont multipliés, les auteurs de ces actes répréhensibles s'empressant ensuite d'aller revendre le fruit de leur larcin. Il le remercie par avance de bien vouloir lui indiquer les solutions qu'envisage le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'intérieur a été appelée sur la recrudescence des vols d'or aussi bien chez les professionnels que chez les particuliers : vol à main armée dans les bijouteries, cambriolages ciblés ou encore vols à l'arrachée de colliers en or sur la voie publique. Ce constat est, pour une large part, lié à l'envolée des cours de l'or mais il peut également être mis en lien avec le développement d'officines, de comptoirs ou de sites internet spécialisés dans l'achat d'or qui offrent autant de possibilités d'écouler des marchandises frauduleusement acquises. Afin de prévenir et de lutter contre ces phénomènes, le ministère de l'intérieur a développé un plan d'action en deux axes : - d'une part, la mise en place d'un dispositif opérationnel afin de prévenir les attaques dont sont victimes les particuliers et les professionnels. S'agissant des vols avec violence commis sur la voie publique, des actions de sécurisation renforcée sont orientées au moyen de cartographies opérationnelles et du rapprochement des plaintes. Concernant les professionnels, des mesures ont d'ores et déjà été mises en oeuvre afin de les sensibiliser aux risques encourus. Ainsi les référents sûreté réalisent des consultations auprès des professionnels du secteur afin d'établir des diagnostics de sécurité. Ces mesures doivent être complétées par le développement de nouveaux systèmes de sécurité passive et de partenariats opérationnels. Enfin, dans les circonscriptions les plus touchées, des campagnes de sensibilisation du grand public sont menées par les services de police et de gendarmerie. - d'autre part, le renforcement de l'action des services dans la lutte contre le recel et les filières d'écoulement de ces marchandises. D'ores et déjà, des contrôles de police administrative ciblés dans le cadre d'actions coordonnées, notamment avec les douanes, sont renforcés afin de veiller à l'application de la réglementation existante par l'ensemble des acteurs de la profession. Il s'agit dans un même temps d'harmoniser les procédures de contrôle. La lutte contre les recels revêt une dimension internationale. En effet, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) renforce sa coopération avec les services de polices voisines, notamment avec la police fédérale belge, afin de confondre et démanteler les filières de recel d'or implantées dans la région d'Anvers (Belgique). Le ministre de l'intérieur a réuni des représentants des organisations professionnelles de la bijouterie, horlogerie et joaillerie ainsi que des négociants en métaux précieux le 16 juillet 2012, afin d'évoquer le renforcement de l'encadrement des opérations d'achat d'or. Les propositions, qui ont pour vocation de protéger aussi bien les professionnels que les consommateurs, font l'objet d'une expertise interministérielle avec les ministères de l'économie et des finances d'une part et de la justice d' autre part.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE7239

Données clés

Auteur : M. Guy Teissier
Circonscription : Bouches-du-Rhône (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7239
Rubrique : Matières premières
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 octobre 2012, page 5676
Réponse publiée au JO le : 18 décembre 2012, page 7590